

# JUGE-ARBITRE 1<sup>er</sup> DEGRÉ

## Domaine de Compétence :

- ✓ Direction des rencontres du Championnat de France par équipes de tous les niveaux.

## Conditions :

- ✓ Être licencié à la FFTT (licence traditionnelle).
- ✓ Être majeur.
- ✓ Être titulaire du grade d'Arbitre Régional ou en formation Arbitre.
- ✓ Le candidat ne peut se présenter aux UV1, 2 et 3 qu'une fois par saison sportive.



## Session de Formation :

- ✓ Caractère obligatoire.

## Contenu :

- ✓ Connaissance et analyse du règlement sportif du Championnat de France par équipes.
- ✓ Spécificités régionales (Ligue).
- ✓ Brûlage, Classement ...
  - ➔ La connaissance des "Règles de Jeu" est supposée acquise.

## Durée de la Formation :

- ✓ Un week-end
  - Samedi de 9h00 à 17h00
  - Dimanche de 9h30 à 17h30

## Dates et Lieux :

- ✓ 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2009      NEUVILLE en FERRAIN
- ✓ 19 et 20 décembre 2009              LONGUENESSE
- ✓ 20 et 21 mars 2010                    VALENCIENNES
- ✓ 17 et 18 avril 2010                    MARCK



## Contrôle des Connaissances :

- ✓ **UV1 :**      Forme : Questionnaire à choix multiple (Q.C.M).  
40 questions – chaque question est notée sur 1 point.  
Durée : 50 minutes  
Admissibilité pour l'UV2 : obtenir 34/40.
- ✓ **UV2 :**      Forme : Exercice pratique – test écrit.  
Consultation du Règlement autorisée.  
Durée : 1heure  
Admissibilité pour l'UV3 : obtenir 30/40.
- ✓ **UV3 :**      Forme : Mise en situation d'une rencontre de Championnat par équipes.  
Validation : 34/40.

## Admission :

L'obtention grade de JA1 est subordonnée à la validation successive des UV1, 2 et 3.

## Inscription :

- ✓ La fiche de réservation jointe au dossier est à renvoyer le plus rapidement possible à :  
Ligue du Nord / Pas-de-Calais de Tennis de Table  
32 rue d'Abbeville – BP 117 – 59402 CAMBRAI CEDEX
- ✓ Une fiche d'inscription sera envoyée par mail environ quatre semaines avant la date du stage :
  - dans les clubs,
  - aux candidats ayant renvoyé la "Fiche de réservation".

## Coût :

- ✓ 80,00 € pour tous les licencié(e)s de la Ligue.
- ✓ Paiement lors de l'inscription.
- ✓ Aucun remboursement en cas de défection.

## Activité par Saison :

- ✓ Trois prestations sur convocation.

## Recyclage :

- ✓ Fréquence : Tous les trois ans.
- ✓ L'inactivité entraîne le recyclage l'année suivante.